

Une Critique de la définition de l'Alliance internationale de la mémoire de l'Holocauste

Résumé

L'antisémitisme est un véritable problème. Il faut la combattre sous toutes ses formes. Toutefois, l'adoption de la définition de l'Alliance internationale de la mémoire de l'Holocauste (IHRA) n'est pas la solution. Qualifier d'antisémitisme toute critique du comportement d'Israël ne contribue en rien à lutter contre la haine du peuple juif, qui est aujourd'hui très étroitement liée à la suprématie blanche. En outre, museler les critiques légitimes à l'égard d'Israël entrave la lutte pour une paix juste en Israël/Palestine. La véritable lutte contre l'antisémitisme doit être conjuguée aux autres combats contre le racisme, la xénophobie et la haine de tous les groupes ethniques et religieux, ainsi qu'à la lutte pour l'égalité et les droits humains pour toutes et tous - au Canada, en Israël/Palestine et ailleurs dans le monde.

Lutter contre le racisme c'est lutter contre l'antisémitisme

L'antisémitisme est un problème bien réel et extrêmement préoccupant. Les récents meurtres de 12 juifs dans une synagogue de Pittsburgh et d'un autre dans une synagogue de San Diego, ainsi que de nombreux autres incidents en Europe et en Amérique du Nord, confirment que l'antisémitisme est encore aujourd'hui un préjudice redoutable. L'antisémitisme doit être combattu dans toutes ses manifestations, et les gens doivent être sensibilisés à cette forme de racisme et à la façon dont elle se manifeste aujourd'hui. La recrudescence récente des incidents antisémites ne peut être dissociée de la montée du racisme et de la xénophobie qui touche l'ensemble de l'Occident. L'antisémitisme est une forme de racisme qui doit être combattu dans une optique antiraciste, en solidarité avec les autres luttes antiracistes et en accord avec les principes des droits humains et d'égalité pour toutes et tous.

Hélas, aujourd'hui, le gouvernement israélien et des groupes anti-palestiniens à travers le monde se servent de la préoccupation légitime de la société face à l'antisémitisme pour redéfinir celui-ci et y inclure la critique aussi bien du comportement de l'état israélien que de l'idéologie sioniste, qui le soutient, selon laquelle les juifs ont le droit non seulement de spolier un peuple mais aussi de maintenir un régime de suprématie politique sur lui. Leur objectif semble être la censure de toute critique à l'égard d'Israël et du soutien aux droits des Palestiniens.

La définition de L'IHRA ne va pas contribuer à lutte contre l'antisémitisme

L'un des principaux moyens dont se servent Israël et ses défenseurs dans cette campagne pour amalgamer antisionisme et antisémitisme est la définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA¹. C'est la définition que le gouvernement canadien a intégrée dans sa nouvelle Stratégie antiraciste, annoncée en juin 2019². La définition de l'IHRA a d'abord été élaborée comme guide du chercheur pour l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, mais elle a finalement été abandonnée par cet organisme³. Plus d'une décennie plus tard, l'IHRA l'a transformée à la hâte en une définition "juridiquement non contraignante" de l'antisémitisme⁴.

¹ <https://www.holocaustremembrance.com/node/196>

² <https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/campaigns/anti-racism-engagement/anti-racism-strategy.html>

³ <https://forward.com/news/israel/163105/anti-semitism-fight-hinges-on-definition/>

⁴ <http://www.israelnationalnews.com/Articles/Article.aspx/22096>

Au Canada, des groupes de pression israéliens, dont le Centre pour Israël et les affaires juives (CIJA), réclament la poursuite de l'adoption de la définition par les divers paliers gouvernementaux, les universités et les corps policiers⁵. Leur engouement pour cette définition n'est pas attribuable ni à sa clarté ni à la compréhension de la nature de l'antisémitisme. Au lieu de cela, il semble être motivé par l'amalgame entre l'antisionisme, la critique des politiques israéliennes et l'antisémitisme qui se dégage de la définition. Pour cette raison, il constitue une menace pour la lutte pour la justice et les droits humains en Israël/Palestine, ainsi que pour la liberté académique et d'expression. De plus, elle compromet la véritable lutte contre l'antisémitisme, qui est souvent associée à la suprématie blanche. En raison des menaces particulières que représente cette définition, nous nous opposons à son adoption.

Une critique de la définition de l'IHRA

Notre critique de la définition de l'IHRA est multiforme. La définition de 38 mots est vague, quasiment dénuée de sens et presque tous ses exemples sont contextuels. Ces facteurs en font un outil particulièrement médiocre à des fins juridiques ou administratives et/ou pour déterminer quels propos, actes ou incidents peuvent ou non être antisémites. Même son auteur initial, Kenneth Stern, s'est fermement opposé à son utilisation comme définition juridique ou administrative de l'antisémitisme. Il a mis en garde contre le fait qu'une telle utilisation constituerait une menace pour la liberté académique et la liberté d'expression⁶. La BCCLA s'inquiète également que cette définition constitue une menace pour la liberté d'expression⁷.

Les soi-disant exemples d'antisémitisme servent à établir une équivalence entre l'antisémitisme et l'antisionisme. Sur les 11 exemples, 7 concernent des critiques à l'égard d'Israël, pendant que des actes antisémites ordinaires - tels que peindre une croix gammée sur une synagogue ou proférer des insultes antisémites - ne sont pas abordés sans équivoque dans ces exemples. Prenons l'exemple no 8 de la définition de l'IHRA : "Appliquer deux poids, deux mesures en exigeant d'Israël un comportement qu'on n'attend ni n'exige d'aucune autre nation démocratique." Cet exemple est entièrement tributaire du contexte et de la finalité. En premier lieu, de nombreux aspects de l'État d'Israël et du conflit israélo-palestinien sont tous uniques, notamment l'occupation militaire qui dure depuis 52 ans, et il est donc possible d'exiger de l'État d'Israël un comportement ou des exigences dissemblables. Deuxièmement, les individus ont le droit de se préoccuper des questions qui les touchent, tout en accordant moins d'attention aux questions qui les touchent moins. Beaucoup de Juifs, ainsi que de nombreux Palestiniens et Arabes, se sont surtout préoccupés du conflit israélo-palestinien car ils se sentent personnellement interpellés par lui.

Il se peut fort bien que les personnes qui critiquent l'état d'Israël soient antisémites, mais il se peut tout aussi bien qu'elles se préoccupent davantage du conflit Israël-Palestine pour une foule de raisons valables. Exiger un comportement particulier de la part de l'État d'Israël n'est pas antisémite en soi. En le qualifiant de tel, non seulement on compromet la lutte légitime pour les droits et libertés des Palestiniens, on détourne aussi le regard du véritable antisémitisme bien ancrée dans la suprématie blanche. VJI Canada s'oppose à toute adoption de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. **Nous recommandons donc au gouvernement de poursuivre une stratégie qui conçoit l'antisémitisme comme une des formes du racisme et qui le combat en tant que tel.**

⁵ <https://cija.ca/policy-brief-ihra-defining-antisemitism/>

⁶ <https://docs.house.gov/meetings/JU/JU00/20171107/106610/HHRG-115-JU00-Wstate-SternK-20171107.pdf?fbclid=IwAR3b2sVOCMMKIkWyr9m5GAjXbSMnyTDueblENDqCwYFo5tSFwLMuzuDvxck>

⁷ https://bccla.org/our_work/the-bccla-opposes-the-international-campaign-to-adopt-the-international-holocaust-remembrance-association-ihra-definition-of-antisemitism/